



**Destinataire**

Monsieur le Président  
de Limoges Métropole  
19 rue Bernard Palissy  
87000 Limoges

objet : consultation publique sur le projet de plan climat air-énergie territorial de Limoges  
Métropole

Limoges, le 27 septembre 2020

**Table des matières**

Introduction.....	1
A – remarques générales.....	2
1- La place donnée aux citoyens est extrêmement réduite.....	2
2- Ce projet donne l'impression d'un document dépassé par l'actualité.....	2
3- le projet ne cherche pas à mobiliser la population.....	2
4- des enjeux importants sont peu traités.....	3
B- actions sectorielles.....	3
Secteur des bâtiments.....	3
Transports.....	4
Agriculture-Sylviculture.....	5
Déchets.....	6
Production locale d'énergie.....	6
Gestion de l'eau.....	7
Action transversale.....	7
En résumé :.....	8

**Introduction**

Le but d'un plan climat-air-énergie territorial est d'engager un territoire dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Les PCAET sont le maillon local de la chaîne qui part de la Convention cadre des Nations Unis sur le Changement Climatique



(CCNUCC), passe par les Conférences des Parties dont celle qui a abouti à l'accord de Paris en 2015, les engagements de l'Europe sur le climat, le Plan Climat de la France et le Plan national d'adaptation au changement climatique puis les SRADDET, schéma régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires, les SCot et les PLU.

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050, engagement formalisé par la loi Energie Climat adoptée en novembre 2019 . **Les PCAET doivent donc prendre à leur compte les engagements régionaux et nationaux.** Ce projet ne devrait pas être en retrait par rapport à toutes les annonces du président de la République et du gouvernement.

## **A – remarques générales**

Tout en saluant le travail réalisé et l'avancé qu'il doit permettre pour l'action de la collectivité en faveur du climat, nous avons un certain nombre de remarques à formuler.

### **1- La place donnée aux citoyens est extrêmement réduite.**

LNE qui a participé aux réunions préalables peut témoigner que l'essentiel des personnes qui y ont participé le faisaient dans le cadre de leur profession et non de manière volontaire et désintéressée. Les décisions et les choix ont été construits en dehors de la concertation. L'enquête citoyenne « *pour connaître leurs problématiques, leurs pratiques au quotidien, mais aussi leurs idées* », conduite du 15 janvier au 15 février 2019 n'a touché que 0,05 % de la population. Dans ces conditions, on ne peut prétendre qu'il y ait eu une approbation collective des choix effectués.

### **2- Ce projet donne l'impression d'un document dépassé par l'actualité**

1- il s'appuie sur le SRCAE du Limousin alors que le SRADDET est adopté depuis mars 2020, il cite le schéma régional éolien qui a été annulé en 2018. Il prend pour référence le S3REnR de décembre 2014 alors que la mise à jour 2020 est faite.

2- il s'appuie sur les émissions de gaz à effet de serre et non sur l'empreinte carbone, qui n'est même pas citée, alors que la stratégie nationale bas carbone adoptée en avril 2020 en fait état et que rapport du CESER de fin 2019 montre l'importance de cette empreinte

3- la prise de conscience climatique s'est renforcée en 2019 comme en témoignent les marches pour le climat qui ont mobilisé à plusieurs reprises plusieurs milliers de personnes à Limoges

4- la crise sanitaire entraîne des changements importants : fort développement de l'usage du vélo, baisse du nombre des déplacements en avion (tendances sans doute durables et qui vont dans le sens d'une limitation des émissions de GES)

5- les mesures préconisées par la convention citoyenne pour le climat donnent des pistes d'actions qui pourraient être reprises par le PCAET

6- il cite le projet de méthaniseur de la Ribière, abandonné depuis plus d'un an



### **3- le projet ne cherche pas à mobiliser la population**

Tous les experts admettent que sans la mobilisation de la société dans son ensemble, en particulier celle des citoyens, les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique ne seront pas atteints. Mais le PCAET ne met pas en place une politique forte pour entraîner la mobilisation massive des habitants. Si certaines mesures vont dans ce sens, le budget qui leur est alloué est très faible. Les citoyens ne sont jamais cités comme partenaires et les habitants du territoire resteront en dehors des actions proposées.

Les fiches actions ne s'appuient pas assez sur les associations locales, dont la parole est actuellement plus écoutée que celle des institutions. Elles sont pourtant un relais essentiel pour toucher les habitants.

**Demande : associer plus largement les associations à la gouvernance du PCAET**

### **4- des enjeux importants sont peu traités**

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la maîtrise de l'aménagement du territoire la baisse de l'artificialisation des sols et l'amélioration de la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques ne sont pas suffisamment couverts par des actions permettant d'y répondre.

En matière de limitation de l'artificialisation des sols, le PCAET n'est pas convaincant. Pourtant une politique ambitieuse dans ce domaine serait au moins aussi efficace que la végétalisation des espaces urbains. Le PCAET renvoie cet enjeu sur les PLU

#### **B- actions sectorielles**

Beaucoup d'actions prévues sont souvent imprécises et ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées et, au moins pour l'une d'entre elle, contradictoire avec d'autres axes du PCAET. Un grand nombre d'actions ne sont pas chiffrées en termes de coûts et de financement. 33 fiches actions ont été lancées en 2019, mais elles ne sont pas accompagnées d'un bilan. Pour les fiches devant durer 1 à 2 ans, elles seront terminées à la date de validation du PCAET.

Très peu d'actions visent à promouvoir et faciliter la sobriété en matière de consommation d'énergie, de déplacements, de consommation de biens. La sobriété est pourtant un axe principal, voir le plus important, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

De plus, trop d'indicateurs de suivi de ces actions sont insuffisamment précis et ne permettent pas un suivi complet et cohérent de la mise en œuvre du PCAET. La MRAE a recommandé de revoir le tableau de bord, avec une définition plus précise des indicateurs et une présentation qui facilite la mise en regard des actions mises en œuvre avec l'évolution des enjeux environnementaux.



Enfin dans de nombreux cas, les actions du PCAET manquent d'ambition et de priorisation, c'est le cas de la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. L'absence aussi d'un calendrier de l'ensemble des actions se fait sentir.

## Secteur des bâtiments

Les six premières actions ont trait à la végétation en ville. Ce sont des mesures pertinentes pour l'adaptation au changement climatique mais dont l'efficacité en termes d'atténuation sont faibles. Les noter en début de chapitre leur donne une importance non pertinente.

Il n'y a pas de propositions d'actions efficaces pour la rénovation thermique des bâtiments privés qui forment 80 % des logements. Le PCAET se limite à des accompagnements et de nouvelles études sans réelle efficacité pour mobiliser les acteurs de terrain.

Il n'y a aucune mention de construction ou rénovation ou réhabilitation passive. Les actions sur ce secteur se concentrent sur les économies d'énergie sans aborder le problème des matériaux bio-sourcés qui permettent de réduire sensiblement les émissions liées à la construction.

Il y a un manque de clarté dans les actions et leurs objectifs, mélangeant des objectifs Climat avec d'autres objectifs. Par exemple, la maison de l'habitat qui serait un espace dédié à toutes les questions liées à l'habitat et au logement. Autre exemple avec le tableau des interventions financières pour les propriétaires qui présente celles visant à la réduction de l'insalubrité, de l'accessibilité aux handicapés etc..

**Demande : recentrer les actions sur les mesures vraiment dédiées à l'atténuation ou à l'adaptation du changement climatique. Rapprocher la maison de l'habitat de la maison du climat.**

### Trame noire

Réduire la trame noire au seul éclairage public risque d'en réduire considérablement l'efficacité.

**Demande : engager une action de communication pour inciter les entreprises et commerces à limiter ou éteindre leurs éclairages la nuit, y compris pour les éclairages publicitaires.**

### Transports

En matière de transport le PCAET ne s'engage pas dans des transformations structurelles majeures mis à part le BHNS. Il n'est pas envisagé d'inciter à la sobriété en matière de déplacements. La voiture individuelle reste le mode de déplacement privilégié et des sommes importantes lui sont consacrées. Le PCAET défend résolument le parti de la voiture électrique mais il manque un diagnostic complet de ce système, incluant l'énergie grise et le recyclage.



On peut se féliciter des actions visant à la limitation de la vitesse sur l'A20 et la RD941 dont la justification principale est la réduction des nuisances devant le gain pour la lutte contre le dérèglement climatique.

Le recours massif à la voiture électrique est un objectif à revoir au regard de l'analyse complète du cycle de vie des véhicules. En ne prenant pas en compte l'empreinte carbone ni l'empreinte écologique, on arrive à des choix douteux.

**Demande : Cette argumentaire pourrait être utilisé pour limiter les vitesses des parcours hors agglomération, comme ce qui a été préconisé par la Convention citoyenne pour le climat.**

La limitation des vitesses de 50 à 30km en ville a moins d'impact sur la consommation des véhicules. Par contre, elle devrait favoriser l'usage du vélo.

Le développement de l'usage du vélo comprend 12 fiches mais il reste cependant en retard par rapport à l'ambition nationale et les sommes qui lui sont consacrées restent faibles par rapport à celles consacrées à la voiture. 6 Fiches sont consacrées à la marche à peids.

Les projets d'évolution du réseau routier comme la mise à 2x2 voies (voire une autoroute concédée) sur la RN 147 Limoges Poitiers ne sont pas évoqués alors qu'ils auront un impact sur les émissions de GES sur le territoire. Un engagement de la métropole pour l'abandon de ces projets serait une bonne chose pour le climat.

L'étoile ferroviaire est totalement ignorée dans ce PCAET.

**Demande : réintroduire le transport ferroviaire dans le PCAET**

## **Agriculture-Sylviculture**

Le budget consacré à la partie agriculture-alimentation, est très faible comparé au budget consacré à la voiture individuelle qui continue à capter des centaines de millions d'euros.

Fiche action 3,2

On peut se demander pourquoi l'indicateur est le nombre de haies restaurées car ce critère n'est pas significatif d'un changement profond des pratiques agricoles.

**Demande : ajouter l'indicateur des quantités de produits phytosanitaires utilisées annuellement**

Fiche action 4,0

Il ne faudrait pas que cette action débouche sur une augmentation de la consommation de viande. Il faudrait aussi veiller à ne pas favoriser les gros élevages hors sol.

Fiche action 9,0

L'action peut s'appuyer sur le transiscope développé par l'association Alternatiba



**Demande : les actions de communication sur « le circuit court viandes locales » doivent comporter un volet lutte contre le changement climatique et santé**

Fiche action 10,2

**Demande : privilégier les espèces fruitières locales et s'appuyer sur les compétences de l'association « les Croqueurs de pommes »**

Fiches action 11,0 11,1 11,2

La gestion durable des forêts n'est bien souvent que la signature d'un plan de gestion minimaliste. La gestion actuelle rencontre de plus en plus d'opposition de la part des habitants car elle n'est visible que par des coupes rases, la destruction des chemins, la replantation de résineux ou l'abandon des parcelles après coupe.

**Demande : Il faut renforcer les exigences liées à cette notion pour minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur l'environnement.**

## Déchets

L'objectif de réduction des déchets est bien trop faible. L'existence de la centrale déchets est en réalité un handicap pour un programme ambitieux de réduction des déchets, mais comme elle est présentée comme un atout il n'est pas question de la supprimer. Il faut donc assez de déchets pour la faire tourner. L'instauration d'une tarification incitative permettant un lien direct entre la quantité de déchets produite et le coût de la collecte payé par chaque ménage n'est pas envisagée et reste sous forme de réflexion prospective

Une majorité d'actions repose sur les citoyens, les rendant responsables de la production et des mauvais résultats en termes de réduction. Les mesures d'incitation sont insuffisantes pour modifier profondément les comportements.

**Demande : accélérer la mise en place d'une tarification incitative**

Les impacts des incinérateurs sur la santé sont bien documentés, raison pour laquelle les normes de fonctionnement sont régulièrement revues à la hausse.

**Demande : l'objectif principal doit être la baisse du tonnage des déchets portés à la centrale déchets. Le changement d'appellation de centrale déchet en usine de production d'énergie verte ne doit pas être un alibi pour maintenir un tonnage important de déchets**

Fiche 6,0



**Demande : ne pas oublier les incitations à moins consommer (moins acheter) dans la communication pour réduire les déchets**

### **Production locale d'énergie**

L'ambition du PCAET pour l'autonomie énergétique en 2050 par des énergies renouvelables est deux fois moindre (50%) que celle de la Région (109%)

La production d'hydrogène renouvelable est envisagée sous la forme d'électrolyse avec des moyens importants pour alimenter une flotte de véhicules. Ce sont des coûts très importants (21 M€) qui semblent disproportionnés comparé à la faiblesse des investissements pour des énergies renouvelables matures comme massifier le photovoltaïque en toitures par exemple (26 k€), soit 800 fois moins !

L'engagement pour développer les installations photovoltaïques en toiture est affirmé, mais le « cadastre solaire » reste encore au stade d'études ou d'engagements non financés pour des réalisations concrètes en toitures ou par ombrières là où la Limoges Métropole a les capacités d'agir.

Fiche 6,0

Créer une centrale photovoltaïque au sol est totalement contradictoire avec la fiche 7.0 incitant à installer des panneaux sur les toitures. La collectivité perd par ce projet toute chance d'apparaître exemplaire (fiche 5.0).

Fiches 8.0 et 9.0

**Demande : exiger que la méthanisation n'entraîne pas une industrialisation encore plus poussée de l'agriculture et à un usage continu des pesticides sur les cultures énergétiques et les Cultures Intermédiaires de Valorisation Energétique .**

Fiche 10.0

Ne faut-il pas également favoriser la prise en compte des avis des habitants dans les projets de méthanisation ?

**Demande : conditionner les aides à la méthanisation à la création de comité de suivi impliquant les riverains.**

### **Gestion de l'eau**

Fiche 2.0

Il est bien de mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques. Il serait mieux de sanctuariser les zones humides, qu'elles soient sur des terrains publics ou privés. Et de ne pas faire de zones d'activité sur ces zones, comme ce qui a été fait pour la zone de la Grande Pièce. Cet été 2020, comme celui de 2019, nous montre toute l'utilité de ces zones humides. On voit encore des constructions de maisons individuelles dans des zones humides autour de Limoges.



**Demande : interdire toute artificialisation ou drainage des zones humides.**

Fiche 4.0

La multiplication des piscines privées est un problème pour la gestion de l'eau. En tenir compte dans la sensibilisation des citoyens.

**Demande : ajouter d'autres cibles que les citoyens : les agriculteurs, les entreprises, les collectivités.**

### **Action transversale**

Le projet de maison du climat est intéressant mais on ne voit pas l'articulation avec celui de la maison de l'habitat. Il serait dommage de faire déplacer les citoyens de l'une à l'autre selon qu'ils veulent de l'information sur le climat ou de l'information pour leur logement.

Par ailleurs, cette maison du climat risque de ne pas atteindre ses buts si elle ne s'appuie que sur des services administratifs. Il existe de nombreuses associations qui pourraient être partenaires et qui donneraient un élan bien plus fort à ce projet. L'association Alternatiba met en avant toutes les bonnes initiatives pour le climat.

Une collaboration avec la Ville de Limoges qui porte également un projet similaire serait nécessaire.

### **En résumé :**

On peut trouver dans ce projet de bonnes pistes d'action et quelques engagements financiers.

Cependant ce plan n'est pas à la hauteur des enjeux en matière de changement climatique et de préservation de la biodiversité (confrontée à la perte ou à la modification de ses habitats naturels et au réchauffement climatique). On sent la volonté de prolonger les tendances actuelles sans remise en cause de celles qui sont climaticides. Il n'anticipe pas non plus les pénuries à venir, que ce soit sur les ressources minérales et pétrolières, dans le domaine de la production alimentaire à cause des sécheresses, ni de la recomposition des échanges internationaux.

Le Président de LNE ,  
Michel GALLIOT